



**GENERALI**  
Solutions d'assurances

## Offres créateur lard et Vie





Beaucoup de créateurs d'entreprise ont de la difficulté à cerner les risques réels auxquels ils sont exposés.

## ► La solution de Generali

Une offre complète pour les risques Responsabilité Civile, Dommages aux Biens, Retraite, Prévoyance et Santé

Un accompagnement du client pour ajuster sa couverture d'assurance en fonction de l'évolution de son activité et de ses projets.



# L'offre créateur RC et dommages aux biens 100% PRO Créateurs



**100% PRO Créateurs : Un contrat sécurisant bénéficiant d'une indemnisation en valeur à neuf sans vétusté**

Événements climatiques, Incendie, Attentats, Catastrophes naturelles, Dégâts des eaux, Bris des glaces, Vol et Vandalisme et Responsabilité Civile constituent la base de l'offre 100% PRO *Créateurs* .

Les activités RC sont limitées à celles de la politique de souscription de GENERALI.

**100% PRO Créateurs, des garanties spécifiques pour protéger l'activité :**

En cas de sinistre : recherche de prestataires, dépannage d'urgence, gardiennage du local sinistré...

En plus d'un service d'information juridique téléphonique.

- ▶ **Un soutien financier** pour pallier les pertes d'exploitation
- ▶ **Une protection juridique** pour évaluer rapidement la portée d'un litige
- ▶ **Une garantie des matériels** pour les bris et dommages électriques avec un avantage exclusif : **le matériel informatique portable est couvert en tous lieux.**

**100% PRO Créateurs : des avantages exclusifs**

- ▶ Un avantage tarifaire de 30%, acquis sans limite de durée
- ▶ Un contrat sans franchise générale pendant les trois premières années de la création d'entreprise



# L'offre créateur Prévoyance: pour les dirigeants salariés et leurs salariés



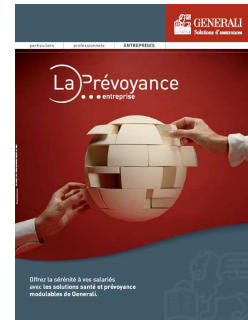
## La Prévoyance Entreprise

Avec une offre spécifique pour les collègues de 1 à 5 salariés:

Le choix entre 4 formules complètes en assurance décès (Capital, Rente Education versée jusqu'au 28<sup>ème</sup> anniversaire de l'enfant, Rente de Conjoint), assurance Incapacité de Travail avec un large choix de franchise et assurance Invalidité.

La possibilité de souscrire une garantie: « remboursement des charges sociales patronales »

Le choix entre 6 formules de remboursement des Frais de Soins



### Un tarif « spécial Créateur »:

Pour toute entreprise dont le K bis date de moins d'un an, le tarif pour les garanties de prévoyance bénéficie d'un abattement de :

- ▶ 50% la 1<sup>ère</sup> année de souscription
- ▶ 25% la 2<sup>ème</sup> année de souscription

### Le + en terme de conseil :

- ▶ des outils d'audit de prévoyance simples et performants
- ▶ des documents pédagogiques qui permettent au créateur de comprendre comment s'articule la prévoyance facultative dans le dispositif de protection sociale obligatoire.



### **PRISM - Plan Gérant Majoritaire**

Un choix des garanties pour s'ajuster aux besoins de protection sociale du chef d'entreprise

- ▶ Assurance Décès.
- ▶ Assurance Rente Éducation.
- ▶ Assurance Incapacité de Travail.
- ▶ Assurance Incapacité de Travail et Invalidité Permanente.
- ▶ Assurance Remboursement des Frais de Soins avec 3 formules

Une base des garanties exprimée en fonction du plafond annuel de la Sécurité Sociale (PASS).

### **PRISM TNS**

Un tarif « spécial créateur » sur toutes les garanties de prévoyance et de remboursement des frais de soin.





## Tous les avantages du contrat **LA RETRAITE** de GENERALI

- ▶ Un contrat comprenant un compartiment « RETRAITE EN EURO » et un compartiment « ÉPARGNE EN UNITES DE COMPTE »
- ▶ Un tarif contractuel garanti quelque soit l'âge du créateur et ce, pour les versements périodiques, les versements exceptionnels et la conversion de l'ÉPARGNE EN UNITES DE COMPTE en « RETRAITE EN EURO ».
- ▶ La possibilité de choisir une rente de réversion à 100% au bénéfice du conjoint avec la garantie qu'il la perçoive intégralement même si l'assuré décède avant sa retraite.
- ▶ Une sélection des meilleurs fonds du marché
- ▶ Une gestion des cotisations souple et sécurisée
- ▶ Une revalorisation des rentes garanties identique pour les cotisants et les retraités.

### **Le + en terme de conseil :**

- ▶ Un outil d'audit de retraite simple et performant
- ▶ des documents pédagogiques qui permettent au créateur de comprendre comment s'articule la retraite facultative dans le dispositif de protection sociale obligatoire.



Cotisations



Répartition de vos cotisations selon votre choix  
entre **La Retraite en Euro** et **L'Épargne en UC**



Constitution  
de votre retraite

Valorisation



Possible à tout moment

Gestion  
de votre épargne

Conversion de l'intégralité  
de votre **Épargne en UC** en **Retraite en Euro**



Départ en retraite

Avec le contrat La Retraite, vous répartissez librement vos versements pour profiter de :

**La sécurité de la Retraite en Euro :**

À chaque versement, elle vous assure un montant de retraite selon un barème garanti dès la souscription.

**La performance de l'Épargne en Unités de Compte :**

Elle vous donne accès aux meilleurs fonds du marché pour définir en toute sérénité votre stratégie d'investissement avec votre conseiller Generali.

Vous pouvez :

- piloter personnellement votre épargne ou déléguer sa gestion;
- convertir votre **Épargne en Unités de Compte** en **Retraite en Euro** quand vous le souhaitez et au plus tard lors de votre départ en retraite.

Votre retraite est le cumul de la **Retraite en Euro** et de la totalité de l'**Épargne en Unités de Compte** convertie en **Retraite en Euro**.



## **Dommmages aux biens :**

Rien ne s'oppose à proposer une garantie Multirisque professionnelle à un créateur. (création, reprise de commerce, activité en bureaux...)

Dans la majorité des cas, la RC entreprise est possible.

Cependant :

Les activités de services aux professionnels et particuliers devront souvent faire l'objet d'un **contrat de RC professionnel séparé**, la RC bureau étant limitée à l'exploitation.

**Sauf pour :**

- 1) Les activités de diagnostiqueur immobilier
- 2) Les activité de services à la personne
- 3) Certaines activités de services aux entreprises
- 4) Les organisateurs d'évènements

Qui entrent dans le cadre de 100 % Pro



## Professions libérales et autres professionnels refusés :

- Administrateurs judiciaires, mandataires liquidateurs.
- Agents immobiliers si marchands de biens.
- Analystes financiers.
- Architectes navals.
- Avocats.
- Avoués.
- Commissaires aux comptes.
- Conseils en brevets d'invention et propriété industrielle
- Coordinateurs de chantiers
- Détectives et agences privées de recherche.
- Etablissements financiers de toute nature, (banques, société de bourse etc...) sauf en responsabilité civile exploitation.
- Gestionnaires d'intérêts d'autrui et gestionnaires de patrimoine.
- Greffiers.
- Instituts financiers
- Intermédiaires d'assurances.
- Laboratoires d'analyses médicales.
- Notaires.
- Professions médicales non reconnues.
- Toutes les professions et/ou spécialités médicales hormis les généralistes.

